



## Je veux faire expertiser un tableau

VIELLE CROÛTE OU TOILE DE MAÎTRE ? SEULE UNE ESTIMATION SÉRIEUSE VOUS DIRA SI VOUS POSSEDEZ UN TRÉSOR...

### Où me renseigner pour avoir une idée de sa valeur ?

**Vous pouvez demander à tout professionnel du marché de l'art** (commissaire-priseur, marchand, expert) de décrire, d'authentifier et de vous donner la valeur d'un tableau. Mais attention ! soyez attentif à sa neutralité : s'il vous fait une offre de rachat, il se peut qu'il le sous-estime pour ensuite le revendre.

**Via Internet** Trois pistes possibles : les bases de données comme [artprice.fr](http://artprice.fr), [artnet.fr](http://artnet.fr) où sont consignés les résultats des ventes publiques ; les sites d'expertise et de vente en ligne tels que [expertissim.com](http://expertissim.com), précurseur, avec son réseau de trente-six experts ; les sites des maisons de vente comme [drouot.com](http://drouot.com). Autres bons plans : les galeries, les Salons ou les foires.

### Qui me dit que l'estimation est juste ?

Faites la différence entre une expertise orale et écrite. La première peut se faire sur photo. Elle est le plus souvent délivrée à titre gracieux et n'engage pas son auteur. En revanche, la seconde ne peut être réalisée que de visu et est payante. Le prix correspond en général à 1 % du montant de l'œuvre estimée. L'avantage de cette dernière ? Elle engage la responsabilité juridique de l'expert !

### Ai-je intérêt à en faire plusieurs ?

Deux avis valent mieux qu'un ! Il faut distinguer les artistes peu connus de ceux dont la cote est telle qu'il vaut mieux demander confirmation à un spécialiste de leur œuvre.

### Il a été mal expertisé, j'ai un recours ?

Vous vendez votre tableau et vous vous apercevez, après coup, que sa valeur a été sous-évaluée ? Si l'expertise était orale, vous n'avez aucun recours. Si elle a été écrite, il y a deux cas de figure. Vous avez vendu sans intermédiaire : vous pouvez vous retourner contre l'expert et saisir le juge de proximité (pour un litige jusqu'à 4 000 €), le tribunal d'instance (de 4 001 à 10 000 €) ou le tribunal de grande instance (au-delà de 10 000 €). Une contre-expertise sera ordonnée par le juge. S'il y a eu une erreur d'appréciation, vous pourrez demander le remboursement du manque à gagner, parfois des dommages et intérêts. Sachez que vous pouvez exercer un recours pendant dix ans après la vente. Vous êtes passé par une vente publique : vous pouvez demander l'annulation de la transaction et des dommages et intérêts jusqu'à cinq ans après celle-ci.

Elisabeth Fournier

Merci à Gauthier de Vanssay et à Igor Montoussé du Lyon, de [www.expertissim.com](http://www.expertissim.com) et à M<sup>me</sup> Virginie Langlet, avocate au barreau de Paris.

## Le pet-sitting, combien ça coûte ?

Vous ne pouvez pas emmener votre compagnon sur pattes (chien, chat, rongeur, oiseau...) en week-end ? Faites appel à un pet-sitter, l'équivalent du baby-sitter mais pour animaux.

### 1 Le principe : une garde personnalisée

Le pet-sitter ne se contente pas de nourrir, de promener ou de changer la litière de votre animal. Il prend aussi le temps de le câliner et de jouer avec. **A noter** N'oubliez pas de transmettre au pet-sitter les coordonnées du vétérinaire qui suit votre animal ainsi que son carnet de santé.

### 2 Informez-vous avant de vous lancer

Passer par une association connue est un gage de sérieux. De nombreux sites mettent aussi en relation pet-sitters et propriétaires ([dogssitting.fr](http://dogssitting.fr); [myeasypet.com](http://myeasypet.com)). Assurez-vous que le pet-sitter a bien l'habitude des animaux. N'hésitez pas à signer avec lui un document où sont inscrits le nom de l'animal, la durée de la garde et les prestations attendues.

### 3 Chez vous ou chez lui, c'est selon

**A domicile** Votre animal ne change pas ses habitudes. Quelqu'un vient une ou deux fois quotidiennement. Il vous en coûtera de 12 à 20 € par jour selon l'espèce (c'est moins cher pour un chat ou un oiseau qui n'ont pas besoin de sortir) et le trajet à parcourir. Compter un surcoût de 3 à 5 € par animal supplémentaire.

**Chez le pet-sitter** Cette solution convient mieux pour un chien que pour un chat. Ce dernier déteste quitter son territoire alors que le chien adore être en bonne compagnie. Il vous en coûtera de 10 à 15 € par jour si vous fournissez la nourriture.

### 4 Du côté de l'assurance

Si votre chien mord son pet-sitter, c'est-à-dire une tierce personne ne vivant pas avec vous, ou cause un accident alors qu'il est en sortie avec lui, c'est sa responsabilité civile privée qui intervient et non la vôtre. En effet, la loi considère que celui qui garde un animal en devient légalement le détenteur. Alors vérifiez donc correctement que le pet-sitter pressenti est couvert.

Danièle Boone

Représenté : Tropic/Alpina/Picture Tank